

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres |                         |
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 38                | 38 dont 6 pouvoirs      |

Date de convocation : **21 juin 2017**  
Date d'affichage : **21 juin 2017**

### SEANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Annie HABRIAL (suppléante de Bertrand HANOTEAU), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absent ayant donné un pouvoir** :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY  
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD  
Yves RAILLIERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD

**Absent** :

Bertrand HANOTEAU

**Secrétaire de séance** : M. Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017-106 : ZAC JULLIAT EST - APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION**

**Rapporteur** : Marc CARRIAS

M. le Rapporteur rappelle que la Communauté de communes Nord Limagne a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement de zone d'activités économiques.

Par délibération en date du 30 janvier 2014, le conseil communautaire de la Communauté de communes Nord Limagne a pris l'initiative d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique sur le lieu-dit La Croix première, à Aigueperse et fixé les modalités de concertation.

Par délibération en date du 29 octobre 2014, le conseil communautaire a dressé le bilan de la concertation, puis par délibération en date du 7 avril 2015 a approuvé le dossier de création de la ZAC.

La réalisation de cette ZAC a été concédée à la Société d'équipement d'Auvergne lors du conseil communautaire du 13 décembre 2016.

De la fusion des communautés de communes des Coteaux de Randan, de Limagne Bords d'Allier et de Nord Limagne est issue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de communes Plaine Limagne.

Le dossier de réalisation de la ZAC "Julliat Est" présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé.

Conformément à l'article R\*311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation est composé :

- du projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- du projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- des modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.

A ces éléments s'ajoutent les études préalables relatives aux potentialités en énergies renouvelables, aux opportunités de réseaux de chaleur et de froid et à la présentation des systèmes mobilisables.

En conséquence, M. le Rapporteur propose de réaliser la ZAC "Julliat Est".

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L300-2, L311-1 et suivants, L331-7 5°, R311-1 et suivants et R331-6,

Vu la déclaration de projet portant mise en conformité du PLU d'Aigueperse approuvée le 22 septembre 2016,

Vu le dossier de création et notamment l'étude d'impact,

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**


- de réaliser la zone d'aménagement concerté à vocation économique sur le lieu-dit "La Croix première" à Aigueperse dite "Julliat Est",
- d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Julliat Est ci-annexé,
- d'approuver, conformément à l'article R\*311-8 du code de l'urbanisme, le programme des équipements publics,
- de procéder, conformément à l'article R\*311-9 du code de l'urbanisme, aux mesures de publicité et d'information prévues par l'article R\*311-5 du même code, à savoir qu'elle sera affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes et que le dossier de réalisation est consultable au siège de la Communauté de communes Plaine Limagne,
- d'autoriser le président à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,**

  
**Éric GOLD**



*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 05/07/2017

Le Président,

